



Dispositif ULIS

Unité localisée par l'inclusion scolaire

• POUR QUI ?

Les élèves :

- Sortant d'Ulis (troubles des fonctions cognitives)
- Sortant d'IME (Institut Médico Educatif)
- Scolarisés dans le second degré et pour lesquels une scolarisation dans un dispositif collectif s'avère nécessaire

• ADMISSION

- C'est la MDPH qui procède à l'orientation. L'inscription dans ce dispositif nécessite obligatoirement une décision de la CDAPH.
- L'orientation repose sur une autonomie sociale au minima, des compétences de communication et d'autonomie dans le déplacement, un accès à la lecture et à l'écriture.

• INFOS PRATIQUES

Adresse :

Route de Mézin - 47600 NÉRAC

Tél : 05 53 97 63 00

Mail :

ce.0470029b@ac-bordeaux.fr

Site :

www.lycee-jacquesderomas.fr

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- L'ULIS est un dispositif collectif de scolarité en milieu ordinaire destiné à assurer la continuité de la scolarité en lycée professionnel d'élèves en situation d'handicap reconnu par la MDPH.
- C'est un dispositif qui propose un parcours fondé sur un PPS
- C'est un parcours individualisé, souple et évolutif

FONCTIONNEMENT

- Inscriptions des élèves dans une classe correspondant à leur formation professionnelle
- Emploi du temps adapté en fonction des besoins éducatifs particulier de chacun
- Accompagnement de l'AESH en cours pour formuler les consignes, expliquer, écrire...
- Remédiation individualisée par la coordonnatrice ULIS et mise en place des adaptations pour compenser le handicap des élèves en lien avec les partenaires
- Possibilité pour les élèves de passer le CAP en 3 ans au lieu de 2, ou le BAC Pro en 4 ans au lieu de 3 sur décision prise dans le cadre de l'ESS menée par le référent du secteur.

DES ACTIONS COORDONNÉES

- Avec les familles
- Avec les structures et les établissements spécialisés
- Avec le SESSAD
- Avec les équipes pédagogiques et administratives du lycée
- Avec les entreprises pour les périodes de formation en milieu professionnel

